



APPEL A CANDIDATURE

Le Gouverneur 2019-2020, Marc INFANTES, publie l'appel à candidature pour les postes de :

Gouverneur 2021-2022,

Premier Vice Gouverneur 2021-2022,

Second Vice Gouverneur 2021-2022,

qui seront soumis à élection lors de l'Assemblée Générale d'Automne le **10 octobre 2020**.

Les candidatures aux fonctions de Gouverneur, de premier Vice Gouverneur et de second Vice Gouverneur, doivent être envoyées au Gouverneur en exercice **le 10 août 2020 à minuit** au plus tard, par lettre du club ou des clubs présentant le candidat et adressées en recommandé avec accusé de réception.

La lettre de candidature sera accompagnée du curriculum vitae et de la profession de foi du candidat. La profession de foi est le seul document que le candidat est autorisé à produire avant l'élection auprès des clubs.

NB1-Conditions à remplir par les candidats

Étant entendu qu'aucun Gouverneur ni Vice-gouverneur ne peut se succéder à lui-même, sauf décision du conseil d'administration international, tout membre qualifié d'un club du district qui envisage de présenter sa candidature au poste de gouverneur, de premier ou de second vice-gouverneur de district doit

- 1. Être membre actif en règle d'un club Lions ayant reçu sa charte et en règle dans son district*
- 2. Avoir obtenu le soutien de son club Lions ou à défaut de la majorité des Lions clubs de son district.*
- 3. Fournir obligatoirement la preuve qu'il remplit toutes les conditions requises par les textes internationaux en vigueur.*
- 4. Produire la lettre de soutien de son club signée par le président ou le cas échéant, la lettre de soutien signée par la majorité des clubs du district.*

NB2- Publication de l'appel à candidature

Au plus tard le 1er juin, l'appel de candidatures est adressé à chaque président de Club par courrier postal ou électronique ou par voie de presse.

Trente (30) jours au moins avant la date de l'élection les Clubs sont informés des candidatures par le Gouverneur en exercice.

Tout retrait de candidature sera notifié sans délai aux Clubs par le Gouverneur. En cas de vacance, il sera fait application des textes internationaux en vigueur.



Les différents cas où, le 1^{er} Vice-gouverneur ne se présenterait pas à l'élection de gouverneur de District ou le 2^d vice-gouverneur de District ne se présenterait pas à l'élection de 1^{er} vice-gouverneur de District ou il existerait une vacance au poste de Second vice-gouverneur, seront réglés conformément aux textes internationaux en vigueur.

NB3- Campagne électorale

- *Seule une profession de foi sera publiée sur une page du journal, d'une info lettre ou un courriel du District*
- *Les candidats à l'élection au poste de 2^{ème} Vice Gouverneur se présentent ensemble lors des réunions de zone et à la demande éventuelle des clubs précédant l'élection, selon des modalités d'intervention fixées par un protocole signé conjointement.*

Extrait du Règlement Intérieur du District 203 Sud Est en vigueur au 1^{er} juin 2020, date de publication de l'appel à candidature.

Le Gouverneur 2019-2020
Marc INFANTES